

Groupe citoyen du débat public « PROJET DE NOUVEAUX REACTEURS NUCLEAIRES A GRAVELINES »

Contribution citoyenne

8 décembre 2024

Rappel du mandat du groupe citoyen

En tant qu'habitantes et habitants du territoire, considèreriez-vous que ce projet peut être bénéfique et à quelles conditions ? S'il est réalisé, quels sont les impacts à anticiper sur votre cadre de vie et comment y répondre ?

INTRODUCTION

Nous représentons un panel de 29 citoyennes et citoyens allant de 20 à 70 ans, répartis sur tout le territoire du Calais, du Dunkerquois et de l'Audomarois. Durant trois jours, nous avons rencontré une série d'intervenantes et intervenants pour répondre à nos besoins d'information, puis débattu entre nous, échangé et partagé nos avis sur le sujet de la construction d'une paire d'EPR2 à Gravelines. Cela nous a permis de répondre à la question qui nous était posée : « En tant qu'habitantes et habitants du territoire, considèreriez-vous que ce projet peut être bénéfique et à quelles conditions ? S'il est réalisé, quels sont les impacts à anticiper sur votre cadre de vie et comment y répondre ? ».

Nous avons identifié quatre principes et critères auxquels attacher de l'importance pour s'assurer que le projet soit bénéfique pour le territoire :

- S'assurer que le projet bénéficie à l'emploi et à l'économie du territoire ;
- S'assurer que le territoire ait la capacité d'accueillir le projet et son chantier ;
- Garantir que la sûreté et la sécurité des installations soient assurées et respectées ;
- S'assurer que le projet ne dégrade pas la santé des habitants.

Nous avons constaté que la population est peu, voir pas informée et qu'il est important qu'elle soit sensibilisée et qu'elle ait une connaissance des risques et des protocoles liés aux accidents nucléaires afin de lever les tabous et préjugés.

Le projet ne nous a pas paru soulever d'impacts excessifs sur l'environnement en raison de l'ancienneté du site et de la présence des six réacteurs qui n'ont posé jusqu'à maintenant aucun souci majeur. Par ailleurs, avec des travaux et une implantation du projet sur un site déjà existant sur la friche de TOTAL ENERGIE, le projet aura un impact minime sur l'environnement alentour.

Selon nous, le nucléaire représente une solution de production d'énergie décarbonée. Comparée aux autres industries du territoire, il émet moins de pollution directe (nous sommes néanmoins conscients de la production de déchets nucléaires qu'il faudra gérer et/ou retraiter dans le futur).

Le projet participera, au moment de sa mise en service, à la décarbonation des sites industriels du territoire et à l'indépendance énergétique de la France. Cela ne sera possible, de l'avis de la plupart des participants, qu'avec une complémentarité entre énergie nucléaire et énergies renouvelables, compte tenu que ces dernières ont des délais de construction plus courts que les EPR2 (15 ans).

A QUOI ATTACHER DE L'IMPORTANCE POUR S'ASSURER QUE LE PROJET SOIT BÉNÉFIQUE POUR LE TERRITOIRE ?

Quelle que soit la décision qui sera prise, nous estimons important que les décideuses et décideurs, les porteurs de projet (EDF et RTE) et l'ensemble des actrices et acteurs du nucléaire, prennent en considération les principes et les critères suivants :

S'assurer que le projet bénéficie à l'emploi et à l'économie du territoire

La question des retombées économiques de l'actuelle centrale a divisé notre groupe. Certains considèrent qu'elle profite au territoire au-delà de Gravelines (comme le Calais, l'Audomarois, et le Boulonnais). D'autres membres jugent, au contraire, que la centrale profite avant tout à Gravelines, et à Dunkerque, et que cela est normal. Concernant les deux nouveaux réacteurs, nous souhaitons que **les habitantes et habitants du territoire profitent, en premier lieu, des retombées économiques et énergétiques** du projet.

Notre population est relativement jeune et pourrait être formée pour participer au projet, en capitalisant et pérennisant le savoir-faire actuel lié à la centrale et les savoir-faire industriels du territoire.

Concrètement, quelques pistes d'action pour répondre à cet objectif :

- Former les travailleurs locaux dès à présent pour qu'ils soient opérationnels dès le lancement du chantier et que les entreprises locales puissent répondre aux appels d'offre ;
- Mettre en place des partenariats avec les acteurs locaux de l'insertion professionnelle (Missions Locales, France Travail, etc.) pour permettre aux habitants éloignés de l'emploi de profiter de ce projet ;
- Renforcer le partenariat avec l'éducation nationale et l'enseignement supérieur pour susciter l'intérêt sur la filière nucléaire et s'appuyer sur les actuelles filières techniques de notre territoire. Ce travail doit également impliquer les établissements privés (enseignement privé et centres de formation) ;
- Nous demandons aux porteurs de projet et aux entreprises adjudicataires de rang 1 de faire appel aux TPE et PME du territoire dans les appels d'offre (en rangs 2 et 3) et les accompagner pour qu'elles puissent y répondre (accréditation, certification, respect des normes) ;
- Anticiper l'après-chantier en accompagnant les entreprises et travailleurs pour assurer une pérennisation de l'emploi et de l'activité via un plan de formation et de reconversion post-chantier pour valoriser leurs métiers, et expertises.

S'assurer que le territoire ait la capacité d'accueillir le projet et son chantier

La construction de deux nouveaux réacteurs nucléaires, et l'implantation de nouvelles industries sur le territoire va entraîner une hausse très importante de la démographie. Il est essentiel de s'assurer que nous avons la capacité d'accueillir ce projet en anticipant, dès maintenant, les impacts de ces arrivées massives sur nos infrastructures.

Concrètement, quelques points de vigilance pour les pouvoirs publics et les porteurs de projet :

- **En matière de logement**, nous craignons que les 12 000 nouveaux logements prévus sur 10 ans soient principalement tournés vers du locatif de courte durée (type Airbnb), et que l'augmentation du prix du foncier crée une pénurie de logements abordables sur le territoire. Aussi, concernant les logements construits pour les travailleurs, nous souhaitons qu'ils soient intégrés dans l'urbanisme actuel, et qu'ils puissent devenir, à la fin des travaux, des logements

étudiants, des logements sociaux et des logements seniors. Nous rappelons que lors de l'après-chantier, ces nouveaux logements doivent bénéficier en priorité aux habitants et améliorer le cadre de vie existant (exemple : création d'écoquartier).

- **En matière de transport**, s'assurer que le projet n'impactera pas négativement l'offre de transport sur le territoire de la CUD (gratuité des transports en commun) et même au-delà. Pour permettre aux petites villes aux alentours de Gravelines d'accéder à la centrale, il faudrait mettre en place des navettes pour les relier à la centrale. De manière générale, il faudrait mettre en place des bus pour desservir les usines. Par ailleurs, pour éviter de saturer les routes, EDF pourrait varier les modes d'acheminement des matériaux de construction (par la mer ou par le train par exemple).
- **En matière d'offre de santé**, celle-ci est déjà saturée et le territoire est dans une situation de désert médical. Cette situation est renforcée par le passif industriel très lourd du territoire avec des taux relativement élevés de pathologies chroniques (problèmes respiratoires, cardiovasculaires).

Nous craignons que l'augmentation de la population crée des difficultés d'accès aux soins (manque de médecins et spécialistes). Aussi, une offre de santé doit être installée à proximité des nouveaux logements. Nous savons que l'Agence régionale de santé (ARS) prévoit, à l'échelle régionale, une augmentation de 30% des médecins : nous souhaitons que cette prévision soit appliquée et bénéficie à notre territoire. Nous savons aussi que le CHD (Centre hospitalier de Dunkerque) va être agrandi mais nous nous questionnons sur son accessibilité en voiture au vu de ses parkings limités.

- **En matière de cadre de vie**, nous craignons que ce projet transforme Dunkerque en cité-dortoir. Dunkerque doit redynamiser son image (améliorer la sécurité, organiser des rassemblements festifs...). En développant les activités dans le centre-ville, les ouvriers auront envie d'y faire leur vie et de bâtir leur famille. Il faut s'assurer que les établissements scolaires puissent accueillir leurs enfants. D'autres infrastructures doivent être développées pour créer un cadre de vie agréable : des terrains de sport, des parcs naturels, des endroits de détente, des infrastructures culturelles etc. Nous souhaitons également qu'une réflexion soit engagée sur l'implantation de crèches et solutions de gardes d'enfants (par exemple, à proximité des parkings relais autour de la centrale de Gravelines et/ou à proximité des habitations).

Par ailleurs, il nous semble essentiel que le territoire et ses habitants profitent de ce projet. Par exemple, il faut s'assurer que l'énergie produite leur bénéficie en premier lieu, et, si possible, en mettant en place un tarif dégressif et préférentiel en fonction du niveau de proximité avec la centrale (conformément au périmètre de distribution des pastilles d'iodes des 20 km). Concernant la mise en œuvre concrète, plusieurs idées qui ne font pas consensus dans le groupe, à ce stade :

- Un **tarif dégressif et préférentiel** sur l'abonnement et la consommation ;
- Un **chèque énergie** basé sur la proximité à la centrale et pas sur les revenus. Point de désaccord : certains membres considèrent que cette mesure est injuste car elle ne prend pas en compte le risque sur les biens ;
- **Faire baisser la taxe foncière pour les habitants qui habitent à proximité de la centrale.** Point de désaccord : pour certains, cette mesure répond à un enjeu de justice territoriale en prenant en compte les risques sur les biens et les personnes ; pour d'autres, cette mesure bénéficierait aux propriétaires et fragiliserait les locataires et les plus vulnérables, accentuant les inégalités sociales.

Garantir que la sûreté et la sécurité des installations soient assurées et respectées

La sûreté et la sécurité des installations sont une condition majeure pour garantir un lien de confiance entre les porteurs de projet et les habitants du territoire ! Cette question est d'autant plus importante que nous considérons que cette nouvelle technologie des EPR2 n'a pas encore fait totalement ses preuves en matière de sûreté (RETEX Flamanville).

Nous identifions quelques points sur lesquels EDF doit particulièrement faire la preuve de la robustesse de ses installations en termes de sûreté et de sécurité :

- **Sur la formation et le contrôle des prestataires extérieurs :** s'assurer que les travailleurs soient formés de manière uniforme aux normes nucléaires (et notamment les entreprises locales) ;
- **Sur la gestion des nouveaux déchets radioactifs produits par les EPR2, et à toutes les étapes du projet :** s'assurer que l'acheminement par train des déchets soit sécurisé et surtout tracé par les autorités compétentes. Dans une logique circulaire, ces déchets pourraient aussi être revalorisés ;
- **Sur le système anti-intrusion :** avoir un élargissement de la zone de sécurité avec un ou des postes de contrôle (par exemple dès l'arrivée aux parkings des ouvriers). Cet élargissement doit s'appliquer aussi à l'espace aérien et maritime ;
- **Sur les impacts du réchauffement climatique et notamment les risques d'inondation :** nous nous interrogeons sur la hauteur de la plateforme retenue (11 mètres) et sur sa pertinence en cas de situation de submersion (est-ce suffisant ?). Par ailleurs, si le reste du territoire est inondé, nous nous demandons comment la centrale pourra continuer de fonctionner si les travailleurs ne peuvent pas y accéder. Cela s'inscrit dans une réflexion globale à avoir sur le système hydraulique du Delta de l'Aa.

Par ailleurs, nous insistons sur la nécessité de **renforcer l'accès à l'information** concernant les consignes de sécurité en cas d'accident nucléaire. Nous constatons que ces consignes ne sont connues que par une minorité d'habitants et que les autorités publiques doivent être plus transparentes sur la nature des contrôles effectués.

Quelques recommandations concrètes pour renforcer cet accès à l'information :

- Informer toutes les entreprises du territoire et leurs salariés sur les risques et les consignes en cas d'accidents ;
- Faire financer par EDF des spots de sensibilisation sur le nucléaire et la conduite à tenir en cas d'accident à la télévision et sur les réseaux sociaux (via les comptes officiels pour que l'information apportée soit fiable). Envoyer une vidéo de sensibilisation spécifiquement dans un périmètre de 20 km sur la conduite à tenir en cas d'accident ;
- Mettre à disposition de flyers dans les lieux de santé (pharmacies, maisons médicales etc.) ;
- Mobiliser des acteurs relais pour informer la population sur le territoire (dans les collectivités locales, les mairies, les centres sociaux, les écoles, collèges et lycées) ;
- Sensibiliser dans certains événements à destination du jeune public (par exemple, la Journée de Défense et Citoyenneté).

Pour conclure, nous rappelons que cette information ne doit pas engendrer de la peur mais au contraire permettre aux habitants de mieux connaître la centrale et les consignes de sécurité en cas d'accident. Cette information doit être constante pour maintenir un bon niveau de connaissance dans la population.

S'assurer que le projet ne dégrade pas la santé des habitants

Nous considérons que le projet de « deux nouveaux réacteurs nucléaires » à Gravelines ne doit, sous aucune condition, impacter négativement la santé des habitants. Les porteurs de projet ainsi que les autorités publiques compétentes ont le devoir de prévenir autant les effets directs sur la santé (*liés à la radioactivité*) que les effets psychologiques (*la crainte associée au nucléaire peut avoir un impact sur la santé mentale des habitants, générant stress et anxiété*). Nous savons que le risque de contamination des habitantes et des habitants est minime, lorsque la centrale fonctionne normalement (c'est-à-dire hors accident). Malgré tout, il est nécessaire que la population soit informée. En effet, beaucoup de fausses idées circulent sur la centrale, il est important de rassurer les habitants. Cela passe par une information continue de la population, sans attendre la construction des EPR2.

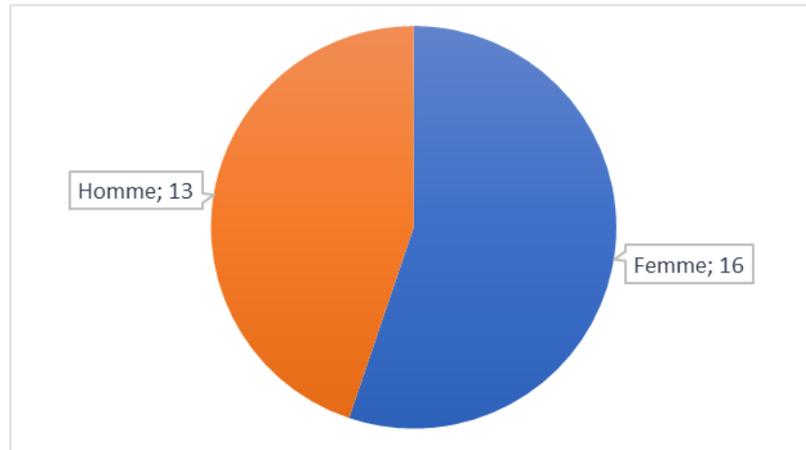
Concrètement, quelques pistes d'action pour répondre à cet objectif :

- Maintenir et approfondir la surveillance permanente du niveau de radioactivité des rejets du site de Gravelines par l'Autorité de Sureté Nucléaire pour prévenir les risques à long terme sur la santé des habitants et garantir une transparence des indicateurs de contrôle auprès de la population ;
- Faire des recherches sur l'impact de l'exposition aux radiations sur la population en mettant notamment en place un suivi sur un échantillon de personnes du territoire pour regarder l'évolution de leur santé. Il faut assurer un suivi des habitants à proximité de la centrale (s'ils acceptent) et être en capacité de corréliser les maladies contractées avec cette éventuelle exposition ;
- Assurer un suivi régulier des impacts du projet sur l'environnement. La population peut craindre une contamination de la faune, et de la flore sur notre territoire qui est riche en zones naturelles et agricoles. Notamment dans cette zone où nous pratiquons la pêche, nous pouvons craindre une accentuation des impacts négatifs sur les espaces maritimes avec des conséquences sur l'alimentation et donc l'hygiène de vie des habitants. Il faudrait faire des prélèvements réguliers pour s'assurer que les poissons, arbres et animaux terrestres ne soient pas contaminés.
- Sur le rejet des eaux usées à l'extérieur du site, les citoyens doivent être plus informés sur les contrôles de qualité de l'eau (par exemple, par le biais d'un panneau d'affichage) ;
- Permettre aux habitants de consulter le niveau de radioactivité dans l'air (avec une application sur son téléphone par exemple, comme c'est possible avec le niveau de pollution de l'air).

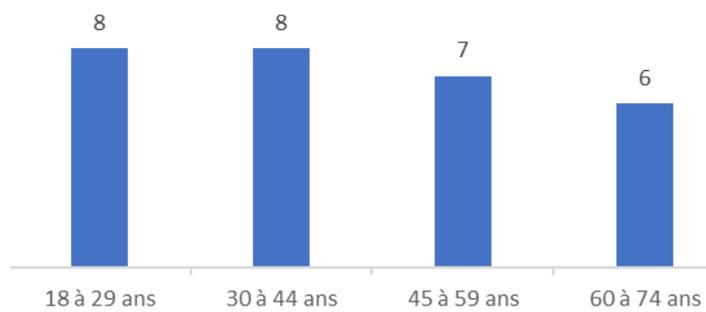
Concernant les travailleurs du nucléaire, nous savons qu'ils sont très surveillés et que la médecine du travail est attentive à leur exposition aux radiations. Néanmoins, cela s'arrête lorsqu'ils partent sur d'autres postes ou en retraite. Aussi, faudrait-il faire un suivi des travailleurs dans le temps, même lorsqu'ils ne travaillent plus à la centrale (dans le respect du principe de refus de soin). Cela est en particulier important pour les travailleurs qui viendraient travailler sur le chantier, et qui repartiraient une fois celui-ci terminé. Points de désaccord : certains membres du groupe considèrent que cette mesure n'est pas utile étant donné le niveau et le sérieux des contrôles déjà menés sur les sites.

COMPOSITION DU GROUPE

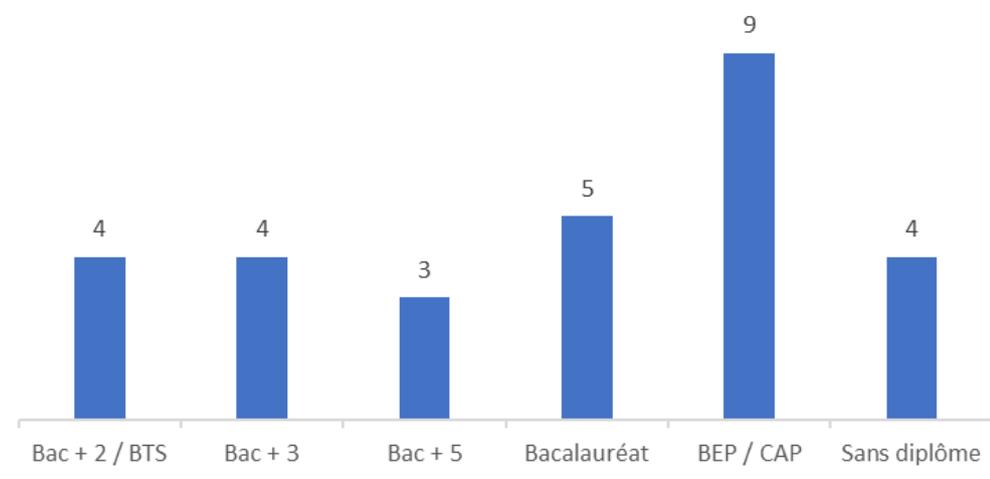
Une parité d'hommes et de femmes



Une diversité d'âges

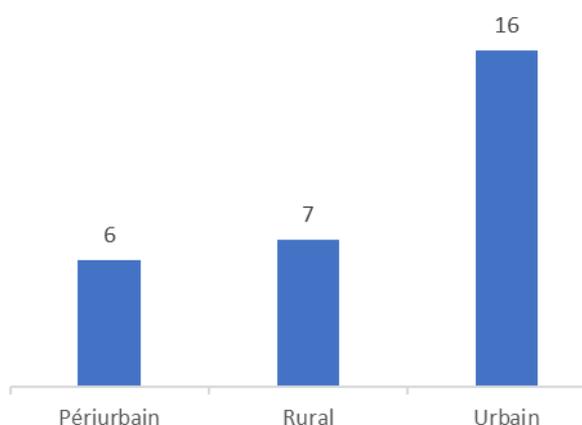


Un niveau de diplôme varié



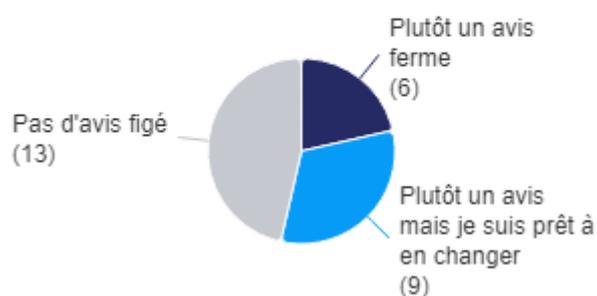
Un groupe issu du territoire

Communes	
Arcques	4
Bambecque	1
Boursin	1
Calais	4
Cappelle-La-Grande	2
Coudekerque-Branche	1
Coulogne	2
Dunkerque	3
Eperlecques	1
Grande-Synthe	1
Gravelines	1
Guines	1
Leffrinckouke	1
Longuenesse	1
Mametz	1
Roquetoire	1
Saint-Omer-Capelle	1
Steene	1
West Cappel	1

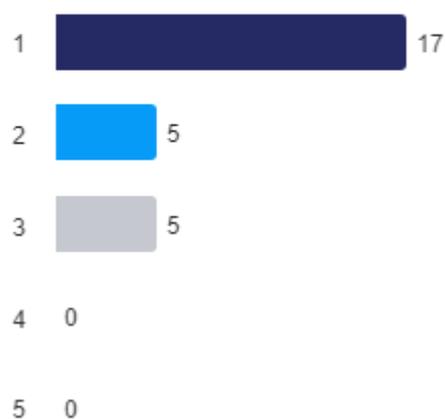


Niveau de connaissance et avis sur le sujet

Sur le sujet du nucléaire, diriez-vous que vous avez :



Comment évalueriez-vous votre niveau de connaissance du projet de nouveaux réacteurs nucléaires à Gravelines ? (si 0 = « Je ne connais rien du tout » et 5 = « je suis un expert »)



Programme de travail

PROGRAMME DE LA JOURNEE DU 16 NOVEMBRE – GROUPE CITOYEN

SESSION 1 : SAMEDI 16 NOVEMBRE DE 9H A 17H00

Horaires	Séquences
	Accueil dès 8h15
9h	Ouverture
9h15	Ouverture et premiers échanges autour du mandat du groupe
10h	Visite du site de Gravelines avec EDF
11h30	Échange avec EDF et identification des premiers sujets
12h40	Déjeuner
13h55	Présentation des premiers résultats du débat public et échanges
14h40	Échange en sous-groupe et groupe entier autour des premiers sujets identifiés
16h50	Clôture

PROGRAMME DE LA DEUXIEME SESSION – GROUPE CITOYEN

SAMEDI 7 DECEMBRE DE 9H A 18H00

Horaires	Séquences
	Accueil dès 8h15
9h	Ouverture et reprise de contact
9h30	Audition d'intervenants extérieurs et échanges

12h30	Déjeuner
14h	Approfondissement des sujets
15h	Travail sur la contribution du groupe citoyen
18h	Clôture
A partir de 18h15	Apéritif convivial

DIMANCHE 8 DECEMBRE DE 9H A 17H00

Horaires	Séquences
	Accueil dès 8h15
9h	Ouverture
9h30	Lecture du projet de contribution du groupe et validation collective
12h30	Déjeuner
14h	Rédaction des messages clés du groupe
16h	Validation finale de la contribution du groupe
16h45	Clôture

Intervenants rencontrés

- Francis ANDRIANSEN - Commission Locale d'Information
- Victor BECUWE - Commission locale d'information
- Céline FASULO - Direction régionale de l'emploi
- Nicolas FOURNIER - Adelfa
- Claire JOANNY - Groupe Environnement Santé Flandre
- Paulo-Serge LOPES - Virages énergie
- Lahcen MERDJI - Direction régionale de l'emploi
- Jean-Claude QUATENNENS - Université du Nucléaire
- Aline QUEVERUE - Agence régionale de santé
- Isabelle RICHARD - Agence d'Urbanisme Flandre Dunkerque
- François MAILLARD - RTE
- Antoine MÉNAGER - EDF
- Stéphane VOISIN - EDF